

A large red banner with a curved bottom edge, containing the title of the document.

# Comptes annuels révisés

pour l'exercice se clôturant  
le 31 décembre 2010

**Swiss Life (Luxembourg) S.A.**  
25, route d'Arlon  
L-8009 Strassen

Société anonyme de droit luxembourgeois  
agrée par arrêté ministériel du 2 mai 1985  
RCS Luxembourg section B n°22663

# Rapport annuel 2010

## Sommaire

- Rapport de gestion sur l'exercice 2010 du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011	
- Les commentaires sur l'exercice 2010.....	3
- Remerciements .....	7
- Rapport d'audit.....	8
- Comptes annuels	
- Bilans au 31 décembre 2010 et 2009 .....	10
- Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2010 et 2009 .....	12
- Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 .....	14

# Rapport annuel 2010

## Rapport de gestion sur l'exercice 2010 du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011

### 1. Considérations générales

Le bénéfice net de la Société s'élève cette année à 4.378 millions d'euros, en progression de 24,47 % sur l'exercice.

Ce bon résultat conforte la stratégie de renforcement des synergies transnationales dans laquelle le Groupe s'est engagé depuis quelques années.

Cette volonté de renforcement du caractère transnational des activités et des politiques du Groupe a motivé cette année la création d'une nouvelle Division internationale regroupant toute les activités de l'assurance internationale, individuelle et collective des entités luxembourgeoises, du Liechtenstein, de Singapour, et de Dubai.

Cette nouvelle étape renforcera la mutualisation des expertises des entités internationales, autour du même désir de satisfaction de leurs clients.

Ces initiatives devraient nourrir significativement les ambitions de Swiss Life dès 2011.

### 2. Analyse

Le bénéfice progresse de 24,47% en 2010.

Les deux métiers de Swiss Life (Luxembourg) S.A., l'assurance prévoyance et l'assurance vie à vocation financière et patrimoniale ont conjointement contribué positivement au bon résultat de la Société cette année.

Le résultat technique progresse de 33% pour atteindre 4.889 millions d'euros.

2.1 Activité liée à des Fonds d'investissement : le volume des primes reste à un niveau soutenu à 1.671 millions d'euros. Il est en légère diminution de 8% par rapport à l'an passé. L'exercice 2009 avait bénéficié d'un encaissement exceptionnel représentant près de 29% de la collecte.

D'autre part, l'effet cumulé de l'augmentation des actifs sous gestion ainsi que de la bonne tenue des marchés financiers a eu un impact positif sur la collecte des frais exprimés en pourcentage des réserves.

2.2 Activité liée aux taux techniques garantis : le bénéfice progresse malgré des résultats financiers en recul. En 2009, les rendements financiers avaient été portés par la réalisation de plus-values.

# Rapport annuel 2010

Malgré une conjoncture boursière demeurant volatile, la politique d'investissement de Swiss Life (Luxembourg) S.A. a été de privilégier encore la santé de son portefeuille de valeurs propres. En particulier, la Société s'est ainsi en partie désengagée cette année de valeurs émises par les pays 'PIIGS' tout en limitant l'impact sur le résultat de l'exercice.

Globalement, le volume des prestations payées a augmenté de 26%. La sinistralité liée à l'activité d'assurance de groupe est pratiquement stable comparée à 2009.

Les prestations en relation avec l'activité individuelle liée à des fonds d'investissement suivent une progression normale considérant l'accroissement important des provisions techniques ces deux dernières années.

Les provisions techniques des produits liés à des fonds d'investissement ont connu une croissance de plus de 54,38 % portant la position à 4 458,073 millions d'euros en fin d'année.

Les provisions techniques liées aux produits d'assurance à taux techniques garantis s'élèvent à 565.046 millions d'euros soit une augmentation 13,35% sur l'exercice.

En termes de variation des provisions techniques, ces évolutions se traduisent par une charge de 1 601.240 millions d'euros.

Les frais d'exploitation : l'augmentation des frais d'exploitation est essentiellement liée à la réorganisation nécessaire au dynamisme de la nouvelle division et aux impératifs liés à l'évolution de l'activité relative à des fonds d'investissement. Les autres postes de frais généraux ont été contenus.

La charge d'impôts : Swiss Life (Luxembourg) S.A. appartient à un ensemble de sociétés consolidant fiscalement leurs bénéfices propres. La charge d'impôts considérée cette année s'entend essentiellement de l'impôt sur la fortune dont la Société demeure individuellement redevable. L'augmentation sur l'exercice est consécutive à l'augmentation de l'assiette de calcul dudit impôt.

Les autres comptes non techniques ne contribuent que marginalement au résultat de l'exercice.

## 3. Perspectives

Le Groupe Swiss Life placera la croissance internationale au premier plan cette année, faisant de Luxembourg son centre européen de développement pour l'activité transnationale.

Comme par le passé pour les marchés du Danemark, de l'Espagne et du Portugal, Swiss Life (Luxembourg) S.A. entend étendre son offre de produits d'assurance Vie commercialisés en LPS au-delà des frontières du Grand Duché de Luxembourg aux autres pays européens.

Dans un contexte de renforcement des prérogatives législatives et fiscales attachées aux produits d'assurances en Europe, Swiss Life (Luxembourg) S.A. renforce la

# Rapport annuel 2010

gamme de ses produits 'tax compliant' et saisit ici l'opportunité de renforcer encore la confiance de ses partenaires et clients.

Swiss Life (Luxembourg) S.A. souhaite encore maintenir son statut de premier prestataire d'assurance collective au Grand Duché du Luxembourg et développer le centre d'expertise du Groupe en matière de prestations de prévoyance pour les salariés expatriés et les populations locales.

Grâce à la nouvelle plateforme informatique, actuellement en développement, Swiss Life (Luxembourg) S.A. améliorera encore l'efficacité de la gestion et la qualité des services dispensés à sa clientèle. Cela aidera la Société à poursuivre sa stratégie de croissance profitable sur une échelle mondiale.

## 4. Événements post clôture

Aucun événement important survenu après la clôture et susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à relever.

## 5. Acquisition de parts propres

SwissLife (Luxembourg) S.A. ne s'est pas porté acquéreur de ses propres parts au cours de l'exercice 2010.

## 6. Recherche et développement

La Société n'a soutenu aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice 2010.

## 7. Description et gestion des principaux risques

Pour l'activité non liée à des fonds d'investissement, les principaux risques financiers (risque de taux, risque de marché, risque de change et risque de crédit) font l'objet d'un suivi mensuel dans lequel les expositions ainsi que les capitaux sous risque y relatifs sont évalués sur base de la méthodologie en place au sein du Groupe Swiss Life et utilisée dans le cadre du Swiss Solvency Test.

La Compagnie n'a pas eu recours à des instruments dérivés au cours de l'exercice. L'allocation des actifs résulte d'un processus périodique dont un des objectifs vise à assurer le respect des limites de risque fixées, notamment en privilégiant des titres de bonne qualité.

Le risque d'assurance résulte pour l'essentiel des risques biométriques et du risque de frais.

- Les risques de mortalité et de morbidité sont maîtrisés via la politique de souscription et les tables retenues, tout en bénéficiant de l'allongement de l'espérance de vie ; la volatilité des résultats et le risque catastrophe sont réduits par la réassurance.
- Le risque de longévité résulte de l'amélioration constante de l'espérance de vie au-delà de l'anticipation prévue par les tables tarifaires ; des provisions

# Rapport annuel 2010

techniques additionnelles sont dès lors constituées en fonction de tables prospectives récentes.

- Le risque de frais est également évalué et une provision additionnelle est ainsi constituée afin de pallier l'insuffisance des recettes dégagées par les tarifs à couvrir les frais relatifs à la gestion future du portefeuille.

Au niveau du risque opérationnel, un plan de continuité est en place, qui permettrait de poursuivre les opérations de gestion en cas d'indisponibilité ou de pannes informatiques sérieuses au niveau des installations habituelles.

## 8. Succursale

En 2008 Swiss Life (Luxembourg) S.A. a ouvert une succursale en Suisse. Cette entité assure la diffusion des produits commercialisés en libre prestation de services et commercialisés par des intermédiaires financiers locaux.

## 9. Bénéfice de l'exercice et proposition de répartition

L'exercice sous revue dégage un bénéfice après impôt de 4.378 millions d'euros.

Compte tenu du solde reporté de l'exercice 2009 de 1.347 millions d'euros, le solde à disposition de l'Assemblée Générale s'élève à EUR 5.725 millions d'euros.

Nous vous proposons d'affecter ce montant selon la répartition suivante :

	Eur
- Dotation à la réserve légale:	218 914
- Dotation à la réserve libre:	2 598 855
- Dotation à la réserve indisponible pour raison fiscale (*):	0
- Reprise de réserve indisponible pour raison fiscale (**):	(598 855)
- Dividende à verser aux actionnaires:	0
- Report à nouveau:	3 506 178

(\*) conformément à l'article 174 bis de la Loi de l'Impôt sur le Revenu permettant d'imputer l'impôt sur la fortune sur sa propre base.

(\*\*) récupération de dotation de réserve indisponible pour raison fiscale échue (maintien de la réserve indisponible durant cinq années d'imposition suivant l'année de demande de constitution) et transfert vers les réserves libres.

# Rapport annuel 2010

## Remerciements

Nous tenons à remercier nos clients pour cette confiance sans cesse renouvelée dont ils nous honorent. Nos remerciements s'adressent également à nos différents partenaires mais aussi à l'ensemble des collaborateurs du groupe Swiss Life. Enfin, nos collaborateurs et collaboratrices jouent un rôle majeur dans la réussite de notre société, qu'ils en soient remerciés. Leur compétence, leur enthousiasme et leur fidélité sont les ferments essentiels du succès de notre compagnie.

Le Conseil d'administration  
Strassen, le 28 mars 2011



## Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**Swiss Life (Luxembourg) S.A.**

---

### Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swiss Life (Luxembourg) S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Swiss Life (Luxembourg) S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.  
Représentée par

Luxembourg, le 31 mars 2011

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Marc Voncken

# Rapport annuel 2010

## Bilans aux 31 décembre 2010 et 2009

(exprimés en euros)

### Actif

	Notes	2010	2009
<b>Capital souscrit non versé</b>	10	6 000 000	6 000 000
<b>Actifs incorporels</b>	3(b), 4	581 199	110 536
<b>Placements</b>			
Autres placements financiers	3(e), 6		
<i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements</i>	3(f)	14 439 758	17 577 110
<i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3(g)	581 542 420	504 891 805
<i>Autres prêts</i>	7	207 384	254 886
<i>Dépôts auprès des établissements de crédit</i>		3 990	4 119
		596 193 552	522 727 920
<b>Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux</b>	3(h)	4 458 073 452	2 887 643 246
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Provision d'assurance vie		1 772 842	1 769 670
<b>Créances</b>	3(i), 8		
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur les preneurs d'assurance		6 354 476	5 554 220
<i>les intermédiaires d'assurance</i>		111 749	1 148 868
Créances nées d'opérations de réassurance à recevoir sur sinistres		1 770 139	1 884 040
<i>autres créances</i>		696 651	6 140
Autres créances		2 281 201	1 723 028
		11 214 216	10 316 296
<b>Autres éléments d'actif</b>			
Actifs corporels et stocks	3(c), 5	521 741	695 266
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		41 980 512	27 176 165
		42 502 253	27 871 431
<b>Comptes de régularisation</b>			
Intérêts et loyers acquis non échus		12 750 143	11 697 458
Frais d'acquisition reportés	3(j), 9	3 579 271	4 790 181
Autres comptes de régularisation		450 071	541 895
		16 779 485	17 029 534
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 133 116 999</b>	<b>3 473 468 633</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2010

## Bilans aux 31 décembre 2010 et 2009

(exprimés en euros)

### Passif

	Notes	2010	2009
<b>Capitaux propres</b>	10		
Capital souscrit		23 000 000	23 000 000
Réserves			
<i>Réserve légale</i>	11	976 760	800 877
<i>Autres réserves</i>		13 539 103	11 378 190
Résultats reportés		1 346 808	165 938
Résultat de l'exercice		4 378 284	3 517 666
		43 240 955	38 862 671
<b>Passifs subordonnés</b>			
Emprunt subordonné	8	13 000 000	13 000 000
<b>Provisions techniques</b>	3(k), 12		
Provision pour primes non acquises		1 478 943	984 217
Provision d'assurance vie		544 681 939	479 291 980
Provision pour sinistres		10 986 622	10 097 053
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		7 898 215	8 140 261
		565 045 719	498 513 511
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	3(k), 12	4 458 073 452	2 887 643 246
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	3(l)		
Provisions pour impôts		3 088 570	3 880 471
Autres provisions		936 000	263 000
		4 024 570	4 143 471
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>		1 772 842	1 769 670
<b>Dettes</b>	3(m), 8, 13		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		25 414 719	13 848 450
Dettes nées d'opérations de réassurance			
<i>Primes rétrocédées à payer</i>		14 853 682	10 496 119
<i>Autres dettes</i>		0	25 716
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		6 448 141	5 094 990
		46 716 542	29 465 275
<b>Comptes de régularisation</b>	3(n)	1 242 919	70 789
<b>Total du passif</b>		<b>5 133 116 999</b>	<b>3 473 468 633</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2010

## Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2010 et 2009 (exprimés en euros)

	Notes	2010	2009
<b>Compte technique de l'assurance vie</b>	14		
<b>Primes acquises, nettes de réassurance</b>			
Primes brutes émises	15	1 809 178 003	1 978 576 036
Primes cédées aux réassureurs	14	-13 945 794	-27 383 780
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		-491 012	-108 139
		1 794 741 197	1 951 084 117
<b>Produits des placements</b>			
Produits des participations		0	116 959
Produits des autres placements		24 746 446	23 816 224
Profits provenant de la réalisation de placements		15 134 122	18 590 493
		39 880 568	42 523 676
<b>Plus-values non réalisées sur placements</b>	3(h)	171 334 238	124 801 423
<b>Autres produits techniques, nets de réassurance</b>		1 383 140	6 060 081
<b>Charge des sinistres, nette de réassurance</b>			
Montants payés			
Montants bruts		-352 892 946	-304 250 414
Part des réassureurs		1 770 139	23 648 370
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		-714 868	1 846 882
		-351 837 675	-278 755 162
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance</b>			
Provision d'assurance vie			
Montant brut		-1 601 243 535	-1 787 445 973
Part des réassureurs	14	3 172	-10 002 972
		-1 601 240 363	-1 797 448 945
<b>Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>		-3 793 038	-6 463 182
<b>Frais d'exploitation nets</b>			
Frais d'acquisition	16	-9 246 582	-16 642 305
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-1 212 993	-945 639
Frais d'administration	3(p)	-11 285 616	-8 149 204
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	14	696 651	3 965 153
		-21 048 540	-21 771 995
<b>Charges des placements</b>			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts		-3 981 584	-2 938 178
Corrections de valeur sur placements	3(q)	-221 411	-471 260
Pertes provenant de la réalisation des placements		-3 642 597	-5 202 568
		-7 845 592	-8 612 006
<b>Moins-values non réalisées sur placements</b>	3(h)	-16 404 502	-7 468 183
<b>Autres charges techniques, nettes de réassurance</b>		-300 552	-209 029
<b>Produits des placements alloués transférés au compte non technique</b>	3(o)	20 167	-55 282
<b>Résultat du compte technique de l'assurance vie</b>		<b>4 889 048</b>	<b>3 685 513</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2010

## Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2010 et 2009 (exprimés en euros)

	Notes	2010	2009
<b>Compte non technique</b>			
Résultat du compte technique de l'assurance vie		4 889 048	3 685 513
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	3(o)	-20 167	55 282
Autres charges y compris les corrections de valeur			
Autres produits		48 000	40 000
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-320 896	-212 221
<b>Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts</b>		<b>4 595 985</b>	<b>3 568 574</b>
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-217 701	-50 908
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 378 284</b>	<b>3 517 666</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Annexe aux comptes annuels

## au 31 décembre 2010

### 1. Généralités

Swiss Life (Luxembourg) S.A. (« la société ») est une entreprise d'assurances constituée au Grand-Duché de Luxembourg le 27 mars 1985 sous forme de société anonyme. La société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour compte de tiers, toutes opérations d'assurances et de réassurance de la branche « Vie » soit :

1. Les opérations d'assurance
  - en cas de décès
  - en cas de vie, avec ou sans contre-assurance
  - mixte
  - se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la question principale.
2. Les opérations de capitalisation
3. La gestion de fonds collectifs de retraite et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné.

En outre, la société peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises d'assurances de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

### 2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

## 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la société sont les suivantes :

### (a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

### (b) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 33,33 % par an en ce qui concerne les frais d'établissement, au taux de 16,67 % à 50 % par an pour les logiciels et au taux de 10 % pour le fonds de commerce.

### (c) Actifs corporels immobilisés

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Installations générales	10 % - 25,0 %
Machines électroniques	20 % - 33,3 %
Machines	20 % - 33,3 %
Mobilier	10 % - 33,3 %

### (d) Placements dans des entreprises liées et participations

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises sur lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la société ou la société-mère. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de la société par la création d'un lien durable.

Les parts dans les entreprises liées et les participations sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées et les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### (e) Autres placements financiers

Les autres placements financiers sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les autres placements financiers font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (f) Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements sont évaluées à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition historique et la valeur de réalisation. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au coût d'achat. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition, sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (g) Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

*L'écart positif (agio)* entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est pris en charge de manière échelonnée sur la durée de détention du titre;

*L'écart négatif (disagio)* entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant toute la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (h) Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement soit à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)**

### **(i) Créances**

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

### **(j) Frais d'acquisition reportés**

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance vie, présenté à l'actif, est basé sur le calcul de la provision d'assurance vie.

### **(k) Provisions techniques**

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

#### ***Provision pour primes non acquises***

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat.

#### ***Provision d'assurance vie***

La provision d'assurance vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures, est calculée séparément pour chaque contrat. Les bases techniques et les méthodes dont il a été fait application pour le calcul des provisions d'assurance vie au bilan sont indiquées dans le rapport actuariel annuel communiqué à l'autorité prudentielle.

#### ***Provision pour sinistres***

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre connu de la société, et sont évaluées globalement et forfaitairement pour les sinistres survenus mais non encore déclarés à la clôture de l'exercice.

#### ***Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes***

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)**

### ***Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance***

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

#### **(l) Provisions pour autres risques et charges**

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les engagements relatifs au régime complémentaire de pension en faveur du personnel sont comptabilisés dans les provisions techniques.

#### **(m) Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

#### **(n) Comptes de régularisation passif**

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

#### **(o) Produits des placements alloués transférés au compte non technique**

Les produits des placements alloués du compte technique de l'assurance vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

#### **(p) Frais d'administration**

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### (q) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

### 4. Actifs incorporels

Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Frais de constitution	Frais d'augmentation de capital	Logiciels	Fonds de commerce	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 01/01/2010	13 898	143 244	521 978	128 905	808 027
Entrées de l'exercice	-	-	554 316	-	554 317
Sorties de l'exercice	-13 898	-143 244	-189 285	-128 905	-475 334
Valeur brute au 31/12/2010	-	-	887 009	-	1 173 056
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2010	-13 898	-143 244	-411 442	-128 905	-697 489
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-80 516	-	-80 516
Réctifications sur corrections de valeur d'exercices antérieurs	13 898	143 244	186 148	128 905	472 194
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2010	-	-	-305 810	-	-778 005
<b>Valeur nette au 31/12/2010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>581 199</b>	<b>0</b>	<b>581 199</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 536</b>	<b>0</b>	<b>110 536</b>

### 5. Actifs corporels immobilisés

Les mouvements de l'exercice sur les actifs corporels immobilisés se présentent comme suit :

	Installations Techniques	Machines	Mobilier de bureau	Aménagement intérieur	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 01/01/2010	151 747	399 673	642 500	309 631	1 503 551
Entrées de l'exercice	-	4 582	4 008	-	8 590
Sorties de l'exercice	-	-	-	-703	-703
Valeur brute au 31/12/2010	151 747	404 255	646 508	308 928	1 511 438
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2010	-68 711	-199 418	-397 827	-142 329	-808 285
Corrections de valeur de l'exercice	-17 868	-93 513	-36 935	-33 799	-182 115
Rectifications sur corrections de valeur d'exercices antérieurs	-	-	-	703	703
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2010	-86 579	-292 931	-434 762	-175 425	-989 697
<b>Valeur nette au 31/12/2010</b>	<b>65 168</b>	<b>111 324</b>	<b>211 746</b>	<b>133 503</b>	<b>521 741</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2009</b>	<b>83 036</b>	<b>200 255</b>	<b>244 673</b>	<b>167 302</b>	<b>695 266</b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 6. Autres placements financiers

La valeur actuelle au 31 décembre 2010 des postes « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » et « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est respectivement de EUR 14 440 800 et de EUR 593 224 906.

La valeur actuelle du portefeuille-titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration.

Le montant de l'amortissement agio/disagio de l'exercice 2010 s'élève respectivement à EUR 2 123 922 pour l'agio et à EUR 620 616 pour le disagio. La partie restante nette à amortir au 31 décembre 2010 se chiffre à EUR 14 777 282.

### 7. Autres prêts

Les autres prêts sont couverts par une garantie sur la police souscrite par l'emprunteur.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 8. Créances et dettes sur des entreprises liées ou avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le détail de ces postes est le suivant :

	Entreprises liées
	EUR
<b>Créances</b>	
Créances nées d'opérations de réassurance	2 466 790
Autres créances	177 208
<b>Dettes</b>	
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 853 682
Emprunts obligataires :	
- dont emprunts subordonnés	13 000 000
Autres dettes	1 389 306

Deux emprunts subordonnés, de 6,5 millions d'euros chacun, ont été contractés auprès de Swiss Life Insurance Finance Ltd avec pour échéance respectivement le 2 juin 2013 et le 30 juin 2014.

La société a conclu des *Service Level Agreements* avec plusieurs sociétés du groupe, et notamment au Luxembourg.

### 9. Frais d'acquisition reportés

Les mouvements des frais d'acquisition reportés survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	EUR
Frais d'acquisition nets au début de l'exercice	4 790 181
Écart de conversion - variation nette	2 083
Variation nette des entrées et amortissements de l'exercice	-1 212 993
Frais d'acquisition nets à la clôture de l'exercice	3 579 271

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 10. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au 31/12/2009	23 000 000	800 877	11 378 190	165 938	3 517 666
Affectation du résultat 2009		175 883	2 160 913	1 180 870	-3 517 666
Mouvements de l'exercice 2010					4 378 284
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>23 000 000</b>	<b>976 760</b>	<b>13 539 103</b>	<b>1 346 808</b>	<b>4 378 284</b>

Le capital souscrit au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 23 000 000 représenté par 23 000 actions sans valeur nominale, le capital libéré s'élève quant à lui à EUR 17 000 000.

### 11. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 12. Provisions techniques

	Provision pour primes non acquises	Provision d'assurance vie	Provision pour sinistres	Provision pour participations	Provisions techniques *	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2009	984 217	479 291 980	10 097 053	8 140 261	2 887 643 246	3 386 156 757
Écart de conversion	3 714	6 395 561	174 701	5 362	28 181 069	34 760 407
Reprise au bilan d'ouverture au 01/01/2010	987 931	485 687 541	10 271 754	8 145 623	2 915 824 315	3 420 917 164
Mouvement de l'exercice 2010	491 012	58 994 398	714 868	-247 408	1 542 249 137	1 602 202 007
<b>Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2010</b>	<b>1 478 943</b>	<b>544 681 939</b>	<b>10 986 622</b>	<b>7 898 215</b>	<b>4 458 073 452</b>	<b>5 023 119 171</b>

\* relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances.

### 13. Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

À l'exception des emprunts subordonnés qui ont une durée résiduelle supérieure à un an mais inférieure à cinq ans, toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 14. Résultats de l'activité d'assurance vie

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance vie peut être présentée comme suit :

	2010
	<b>Assurance Vie</b>
	EUR
Primes individuelles	1 681 100 841
Primes au titre de contrats groupe	128 077 162
Primes périodiques	116 748 014
Primes uniques	1 692 429 989
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	972 725
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	113 565 961
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 694 639 317
Solde de réassurance	-11 475 832

### 15. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe, soit EUR 1 809 178 003, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

	2010
	<b>Assurance Vie</b>
	EUR
Souscription au G.D. de Luxembourg	114 033 270
Souscription dans d'autres pays de l'EEE	1 340 312 258
Souscription dans d'autres pays hors de l'EEE	354 832 475

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 16. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à EUR 5 248 267 (2009 : EUR 10 558 020 ) et est repris dans le poste des frais d'acquisition.

### 17. Personnel employé au cours de l'exercice

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 80, représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes
Dirigeants	6
Cadres	42
Employés	32

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

	EUR
Salaires et traitements	7 263 247
Charges sociales	817 262
- dont pension	518 817

### 18. Rémunérations allouées aux administrateurs et aux membres du Comité de direction

Les tantièmes ou autres rémunérations alloués aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à EUR 0 charges patronales incluses.

Les rémunérations allouées aux dirigeants de la société s'élèvent à EUR 1 297 745 charges patronales incluses.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

### 19. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2010 et 2009 se décomposent comme suit :

	2010	2009
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	79 687	106 795
Autres services d'assurance	17 000	50 308
Services de conseil fiscal	5 228	9 133
Autres services	5 450	21 045

### 20. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2010, la société avait des engagements comme suit :

	EUR
Crédits-bail sur matériels informatiques	226 595
Crédits-bail sur véhicules	672 311
Contrat de bail	625 942
Garantie locative	7 050

De plus, Swiss Life (Luxembourg) S.A. s'est engagé sur base d'un contrat fiduciaire avec Swiss Life (Liechtenstein) AG à détenir, au nom et pour le compte de Swiss Life (Liechtenstein) AG, une participation dans une société non cotée. Cette participation est évaluée au 31 décembre 2010 à EUR 2 543 337.

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010 (cont.)

## 21. Fonds collectifs de retraite

<u>Actif</u>	EUR
<b>Placements</b>	
Autres placements financiers	
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements	25 299 895
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8 342 085
<b>Autres éléments d'actif</b>	
- Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6 826 476
<b>Comptes de régularisation</b>	
- Intérêts et loyers acquis non échus	63 242
- Autres comptes de régularisation	
	<u>40 531 698</u>
<u>Passif</u>	EUR
<b>Provisions techniques</b>	
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	-40 531 698
	<u>-40 531 698</u>

## 22. Informations relatives aux impôts

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est soumise à la législation fiscale en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

## 23. Informations relatives aux sociétés consolidées

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est incluse dans les comptes consolidés de Swiss Life Holding AG, société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-8022 Zurich, General-Guisan-Quai 40 (Suisse), constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles au siège social de Swiss Life (Luxembourg) S.A.

**Déclaration concernant des informations  
portant sur l'avenir**

Ce rapport annuel contient des informations concernant Swiss Life qui portent sur l'avenir et qui impliquent des incertitudes et des risques. Le lecteur doit en être conscient et ne considérer ces informations que comme des projections pouvant diverger des événements qui se produiront effectivement à l'avenir. Toutes les informations se fondent sur les données dont Swiss Life dispose au moment de la rédaction du rapport annuel.

Ce rapport annuel est également disponible en anglais.  
Le texte français fait foi.